



Responsabilité garagiste

Par Winwin

Bonjour

J'ai réalisé une distribution sur mon véhicule il y a 2 ans. Je suis tombée en panne il y a 10 jours. Ma protection juridique ne veut pas intervenir car mon véhicule est actuellement immobilisé dans un garage en Belgique, là où ses entretiens habituels sont fait. Le garage a constaté que la panne est dû à la pompe à eau qui a fuit et qui a abîmé mes courroies. En regardant la facture il n'y a rien d'indiqué concernant le changement de la pompe mais uniquement la courroie. J'ai contacté le garage il Dit que la pompe à eau n'est plus garantie sauf qu'au vu de l'état et rien sur la facture ça indique qu'il n'a rien changé donc pas de garantie. Sa responsabilité professionnelle est en cause. Ma protection juridique ne veut pas envoyer d'expert sauf si je rapatrie mon véhicule en France à ma charge. Est ce que l'assurance a le droit de me dire ça ? En sachant que le garage belge me dit qu'il y a souvent des experts français qui se déplacent. Si je ne passe pas par la protection juridique quel est mon recours contre ce garagiste? Merci à vous

Par ESP

Bonjour

J'aimerais comprendre le rapport que vous établissez entre la distribution et la pompe à eau.

Il y a 2 ans, avez vous demandé le changement de la pompe à eau ?

Par isernon

bonjour,

le remplacement de la pompe à eau lors du changement de la courroie de distribution n'est pas une obligation lorsque la courroie de distribution n'entraîne pas la pompe à eau.
dans le cas ou la courroie de distribution entraîne la pompe à eau, c'est une idée judicieuse mais pas vraiment une obligation, est-ce que le garage vous a posé la question lors de l'intervention sur la courroie de distribution.
Selon votre message, la fuite sur la pompe à eau intervient 2 ans après le remplacement de la courroie de distribution et combien de kilomètres ?
par contre je n'ai pas d'avis sur le refus de votre protection juridique d'envoyer un expert en Belgique.

salutations

Par Winwin

Bonjour le rapport avec la pompe à eau c'est qu'elle entraîne la courroie de distribution et que le constructeur quand on fait une distribution change automatiquement la pompe à eau
Il y a 2 ans j'ai demandé une distribution

Sur la facture de cette distribution il n'y figure pas le changement de pompe à eau et j'ai reçu un mail du garage qui me dit que la pompe à eau n'est plus garantie

En faisant des recherches avec la référence du kit de distribution faite il y a 2 ans le kit n'inclut pas la pompe à eau et maintenant le garage me dit qu'il l'a changé mais qu'elle n'est plus garantie

Dans la mesure où si il l'avait changé il aurait dû la facturer or elle n'y est pas

Et en regardant l'état de la pompe à eau , le nouveau garagiste émet l'hypothèse qu'elle n'a pas été changé.
J'attends d'avoir de ses nouvelles car il doit regarder si il y a la date de fabrication et la référence. J'ai la référence de la pompe à eau faites précédemment donc à voir si par ce biais là je peux prouver que le garage n'a pas changé la pompe

à eau.

Par Winwin

Bonjour le rapport avec la pompe à eau c'est qu'elle entraîne la courroie de distribution et que le constructeur quand on fait une distribution change automatiquement la pompe à eau
Il y a 2 ans j'ai demandé une distribution

Sur la facture de cette distribution il n'y figure pas le changement de pompe à eau et j'ai reçu un mail du garage qui me dit que la pompe à eau n'est plus garantie

En faisant des recherches avec la référence du kit de distribution faite il y a 2 ans le kit n'inclut pas la pompe à eau et maintenant le garage me dit qu'il l'a changé mais qu'elle n'est plus garantie

Dans la mesure où si il l'avait changé il aurait dû la facturer or elle n'y est pas

Et en regardant l'état de la pompe à eau , le nouveau garagiste émet l'hypothèse qu'elle n'a pas été changé.
J'attend d'avoir de ses nouvelles car il doit regarder si il y a la date de fabrication et la référence. J'ai la référence de la pompe à eau faites précédemment donc à voir si par ce biais là je peux prouver que le garage n'a pas changé la pompe à eau.